

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2016

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 septembre 2016 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Karine POIROT,
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Maud GALLICE à Monsieur Marc CHAUVIN,
Monsieur Maxime SIEYES à Monsieur Thierry GERARD,
Madame Claire YAKOUB à Madame Chantal GIORDA,
Madame Isabelle CHABERT à Monsieur Patrick MIGNOLA.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 20 septembre 2016.
Affichage de la convocation le mardi 20 septembre 2016.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Sophie MUZEAU comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à Monsieur Philippe SANTATO pour sa participation au « Triathlon d'Hawaii Ironman World Championship 2016 ».
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de réfection de l'aire de jeux située à côté de l'école du Vallon Fleuri en début d'année 2017 et sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de création d'un city-stade à côté du boulodrome en début d'année 2017 et sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la programmation de la saison culturelle 2015/2016.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de mandat à renouveler entre la commune et la Société Super U de La Ravoire pour l'encaissement des billets de spectacles pour les saisons culturelles 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de réfection de l'étanchéité du parking PK5 du Val Fleuri à intervenir en 2017 et approuve les termes de la convention de répartition des charges à intervenir avec le Cabinet MURATON.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention financière à intervenir entre la commune de La Ravoire et Chambéry Métropole relative aux travaux de rénovation du réseau d'assainissement rue du Puits d'Ordet Nord dans le cadre de l'opération immobilière portée par la Scv Ravoire Ordet.
- **APPROUVE**, à l'unanimité (M. Philippe MANTELLO intéressé à l'affaire ne participant pas au vote), les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la commune de La Ravoire et l'Association DEFI INSERTION pour assurer la sécurité aux entrées et sorties des écoles ainsi qu'une mission de soutien au nettoyage pendant l'année scolaire 2016 / 2017.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal à la date du 1^{er} octobre 2016.
- **APPROUVE**, avec 26 voix pour et 3 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL, Monsieur BLANC), les propositions de Monsieur le Maire concernant les dérogations au repos hebdomadaire dominical pour l'année 2017 pour l'ouverture des commerces de détail, et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis conforme de CHAMBERY METROPOLE.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au KARATE CLUB de La Ravoire.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com



La Ravoire

- **DECIDE**, à l'unanimité, de verser un complément de subvention à hauteur de 283,20 € au Comité de Jumelage de La Ravoire.
- **INSTAURE**, à l'unanimité, une aide financière à hauteur de 50 % des frais engagés par les associations ravoiriennes dans le cadre de la sécurisation de leurs manifestations sur le territoire communal.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention relative à l'aménagement des équipements de communications électroniques à intervenir avec Orange dans le cadre des travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue Louis Pasteur.
- **PREND**, à l'unanimité, acte de la communication du rapport annuel d'activités 2015 de Chambéry Métropole.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le montant des pénalités de retard à 2 010,61 € pour le lot 8 – Serrurerie du marché de reconstruction du Club house de tennis.
- **DECIDE**, avec 25 voix pour et 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL, Messieurs GARDETTE et BLANC), de la création d'un emploi de chargé(e) de mission auprès de la direction générale à compter du 1^{er} octobre 2016.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 1 de la convention d'intervention foncière à intervenir avec la Société d'Aménagement de la Savoie dans le cadre des opérations de la ZAC VALMAR.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com